

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité Saint-Louis-du-HA! HA!	Date du scrutin 2025 11 02 Année Mois Jour
--	--

Page 1 de 1

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants:

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau
BVA*	BVPE** (le cas échéant)		
X		95, Saint-Charles	De 1 à 1
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation

** BVPE : bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts aux dates suivantes:

BVA	8^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 7^e jour précédant celui du scrutin : 2025 10 26 Année Mois Jour
BVPE	9^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 6^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 5^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour 4^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour

SIGNATURE

Marie Josée Corbin

Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou greffier(-ière)-trésorier(-ière)

2025 10 16

Année
Mois
Jour